

Eau, assainissement et gestion des déchets : précisions gouvernementales

23/03/2020

Coronavirus

La ministre de la Transition écologique et solidaire, Élisabeth Borne, et les secrétaire d'État Emmanuelle Wargon et Brune Poirson, ont apporté, vendredi dernier, dans deux courriers, plusieurs précisions concernant, d'un côté, les mesures liées à l'eau et l'assainissement, et, de l'autre, celles ayant trait à la gestion des déchets. Deux activités jugées indispensables par le gouvernement et qui doivent, donc, être maintenues.

Eau : les mêmes précautions que pour les autres agents pathogènes

Dans une première lettre adressée à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), l'AMF, l'AdCF, la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) et le Comité stratégique de filière Eau (CSF Eau), les deux ministres affirment ne pas « *dout(er) de la capacité* » des opérateurs « *à gérer cette crise en assurant la continuité des activités essentielles* »

Concernant le respect de la sécurité sanitaire et les modalités d'organisation du secteur, celles-ci assurent, relayant un avis de l'OMS daté du 3 mars dernier, que le covid-19 « *ne génère pas de risque additionnel dans la gestion des services d'eau et d'assainissement* ». « *Les précautions prises en temps normal pour se prémunir d'autres pathogènes présents habituellement dans les eaux usées sont suffisantes pour prévenir toute transmission dans ce cadre, en complément de l'application des mesures barrières pour faire face au coronavirus* », préconisent-elles.

Reste néanmoins la nécessité de protéger les agents des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration avec des équipements de protection, notamment les masques FFP2 qui sont régulièrement utilisés dans ce secteur. Les deux ministres ont ainsi assuré, dans ce contexte de pénuries de ces masques notamment pour les personnels hospitaliers, qu'elles allaient « *poursuivre leurs échanges afin de calibrer au plus juste les besoins et de garantir aux agents concernés les conditions de sécurité sanitaires habituelles* ».

En outre, les services du ministère devraient établir « *le cadre permettant de répondre aux difficultés rencontrées* » dans le maintien du niveau réglementaire d'auto-surveillance « *tout en garantissant le bon fonctionnement des installations et le maintien de la qualité du traitement des eaux* ».

Maintenir le tri « aussi longtemps que possible »

Dans une seconde lettre, les deux ministres reviennent sur la gestion des déchets (lire également [Maire info du 18 mars](#)) et soulignent que les « *meilleurs efforts* » doivent être fournis pour procéder à la collecte et le traitement des déchets des activités de soins à risque infectieux (DASRI) et des ordures ménagères résiduelles (OMR), mais aussi pour garantir « *le bon fonctionnement, en plines capacités, des unités de valorisation énergétiques (UVE) et incinérateurs, ainsi que des installations de stockage des déchets* ». En outre, ces efforts doivent permettre de maintenir, « *aussi longtemps que possible, la collecte séparée (emballage, papier, carton, verre) auprès des ménages* » et l'activité des centres de tri.

A ce titre, précisent les deux ministres, le maintien de ces deux activités permettra également « *d'alimenter les chaînes d'approvisionnement d'autres industries* » alors que « *des tensions sur les approvisionnements apparaissent déjà sur le marché du verre, du plastique et du carton, en raison de la forte demande des acteurs de l'agro-alimentaire* ».

Par ailleurs, elles indiquent qu'il serait souhaitable, « *si la disponibilité des agents et des salariés le permet* » de « *préserver un service minimum d'accueil des professionnels en déchetterie notamment afin que ces derniers puissent évacuer les déchets de chantier* »

A.W.

Suivez Maire info sur twitter : [Maireinfo2](#)

